



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 27 janvier 2006

Les gynécos sommés de dépenser plus !!

Depuis de nombreuses années, les autorités politiques se lamentent sur l'augmentation des dépenses de santé et le « trou » grandissant de la sécurité sociale. Les médecins sont bien entendu accusés de dépenser sans compter. Pour ce qui concerne les prescriptions de médicaments, on leur demande de prescrire les médicaments les moins chers, et depuis quelques années les génériques.

Ils doivent actuellement rédiger leurs prescriptions en suivant la « dénomination commune internationale » (DCI), afin que le pharmacien puisse délivrer le médicament le moins cher qui est en général le générique.

Or, voilà que par une circulaire de la Direction de l'hospitalisation et des soins en date du 9 novembre 2005, Messieurs Didier Houssin (Directeur général de la Santé) et Jean Castex (Directeur de l'organisation des soins) demandent aux gynécologues de prescrire pour les interruptions volontaires de grossesse (IVG) par méthode médicamenteuse non pas le misoprostol (dénomination commune internationale du médicament utilisé) mais le Gymiso®, médicament 24 fois plus cher que le Cytotec®, ces deux spécialités ayant le même principe actif : le misoprostol (soit 7,68 € le comprimé au lieu de 0,33€).

Le motif invoqué est que le Gymiso® est la seule spécialité analogue de prostaglandine bénéficiant à ce jour d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) dans l'indication de l'IVG médicamenteuse.

Certes le Cytotec® n'a pas d'AMM dans l'indication de l'IVG car le laboratoire ne l'a pas demandée, ne voulant pas être associé pour des raisons « d'image » à l'IVG ; mais toutes les études qui ont été faites pour mettre au point les protocoles d'IVG médicamenteuse validés par l'ANAES (aujourd'hui HAS) furent faites avec le Cytotec®.

Pourquoi changer les règles de prescription ? La molécule active est le misoprostol ; le gynécologue tant en ville qu'à l'hôpital doit continuer à la prescrire et le pharmacien à délivrer le produit le moins cher au lieu d'une prescription « antigénérique » qui multiplie le prix de l'IVG médicamenteuse par 24 sans bénéfice pour les patientes.

Contacts scientifiques :

Pr Jacques Lansac - *Président du CNGOF*
Tél. : 02 47 47 69 60
Pr Bruno Carbone - *Secrétaire Général du CNGOF*
Tél. : 06 20 37 44 16
Email : cngof@club-internet.fr

Service de presse et de communication :

Marie-Hélène Coste
MHC Communication
Tél. : 01 55 42 22 10